

La contribution des Forces Armées Royales à la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés (EEI)

Aujourd'hui, les engins explosifs improvisés (EEI) continuent de constituer une menace multidimensionnelle pour la paix et la sécurité internationales. Les conflits contemporains, caractérisés par l'urbanisation des combats, la prolifération des groupes armés non étatiques et l'utilisation accrue des nouvelles technologies, ont favorisé l'évolution constante des EEI tant dans leur conception que dans leurs modes d'emploi, affectant gravement, de plus en plus, les populations civiles, les infrastructures critiques, les opérations humanitaires et les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Conscientes du poids grandissant de la menace des EEI à travers le monde, les Forces Armées Royales accordent une importance particulière aux conventions et aux mécanismes internationaux régissant la lutte contre ladite menace. Aussi, leurs actions s'inscrivent dans les domaines ci-après :

1. Prévention de détournement des munitions :

- o L'application des procédures standardisées régissant le cycle de vie des munitions, allant de l'acquisition jusqu'à l'élimination ;
- o L'application stricte des mesures de sécurité de stockage, de transport et de manutention des munitions selon la réglementation en vigueur ;
- o Le choix sélectif du personnel ayant accès aux explosifs et impliqué dans le processus de gestion des munitions.

2. Renforcement des capacités opérationnelles :

- o La création d'une compagnie de neutralisation, enlèvement et destruction des explosifs (NEDEX) et d'un centre d'instruction technique, dédié à la formation des spécialistes nationaux ;
- o La sensibilisation des militaires des FAR concernés sur les dangers des engins explosifs improvisés (EEI) ;
- o La formation de pré-déploiement au profit des casques bleus marocains sur le danger et sur les mesures de lutte y afférents ;
- o Le renforcement de la capacité des Forces Armées Royales (FAR) en matière de matériel et d'équipement de lutte contre les EEI avec intégration des technologies modernes de détection et d'analyse ;
- o La mise en conformité avec les Normes techniques internationales élaborées telles que : les SOPs de l'OTAN, les Mines Action Standards (IMAS) ainsi que les lignes directrices relatives à l'éducation aux risques ;
- o Harmonisation des concepts d'emploi des unités EOD avec les standards internationaux.

3. Coopération nationale et internationale :

- o La coopération et l'échange d'informations entre les FAR les autres Organes Nationaux de sécurité ;
- o La formation et la sensibilisation, dans le cadre de la coopération bilatérale, de spécialistes des Forces Armées de certains pays amis notamment dans le continent africain ;
- o La promotion de la coopération bilatérale et multilatérale des FAR à travers la planification de formations, d'exercices (déminage, neutralisation et destruction) et de séminaires (African Lion, Maroc Mantelet...) ;
- o L'échange d'informations entre les FAR et la MINURSO, dans le cadre des opérations de déminage et de dépollution entreprises dans les Provinces du Sud ;
- o La contribution à :
 - L'élaboration des références normatives en matière des explosifs et d'engins pyrotechniques dans le cadre de la Commission Nationale des Explosifs au Maroc ;
 - La mise à jour des documents de UN EOD Unit Manual, UN IED Threat mitigation Handbook.